

Réf. : PLCHGG/PGC/PGS/2025

Voivres-lès-le-Mans, le 15 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre/vos demande(s) de plan de chasse pour la prochaine saison.

Celles-ci sont à nous retourner avant le 15 février prochain via l'enveloppe ci-jointe, accompagnées du règlement de l'adhésion territoriale de **65 €**.

Pour une meilleure gestion de votre dossier, nous vous conseillons de valider directement en ligne, sur le site <http://fdc-sarthe.com> via l'espace adhérent au moyen de votre identifiant (numéro DU, GG, PG, FA ou PGS) et votre mot de passe figurant sur votre/vos demande(s) ci-jointe(s).

**NE PAS
OUBLIER!**

Attention, si vous souhaitez l'autorisation de tir d'été pour le grand gibier, vous devez préciser le nombre d'animaux demandés dans la case « Dont tir d'été à l'affût et à l'approche ».

Nous vous souhaitons une bonne fin de saison de chasse et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Vincent OZANGE
Président FDC72

